



ECONOMIE

Les Etats-Unis apportent 17 milliards FCFA au PND



Les officiels à l'ouverture du comité de pilotage DR

Les Etats-Unis d'Amérique ont annoncé, le 17 juin à Brazzaville, en marge du comité de pilotage de l'Accord de subvention pour l'objectif de développement durable, une subvention de vingt-huit millions de dollars, soit environ dix-sept milliards de F CFA en faveur de la République du Congo.

Ce financement est destiné à appuyer le développement des activités des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'écotourisme qui font partie des axes prioritaires du Plan national de développement (PND) 2022-2026.

Page 6

AIRES PROTÉGÉES

Le parc d'Odzala-Kokoua désigné réserve de biosphère



Rosalie Matondo recevant le certificat de l'Unesco/Adiac

Situé dans le département de la Cuvette-Ouest, le parc national d'Odzala-Kokoua vient d'être désigné réserve de biosphère par l'Unesco. Le certificat de ce classement a officiellement été remis le 17 juin, à Brazzaville, à la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo. Le statut de réserve de biosphère consacre le caractère unique à cette aire protégée créée dans les années 1930, en tant que site mondial pour la biodiversité et le développement durable.

Page 6

ELECTIONS LÉGISLATIVES ET LOCALES

Les personnels électoraux en formation



Les personnels électoraux/Adiac

Le président de la Commission nationale électorale indépendante, Henri Bouka, a lancé, le 18 juin à Brazzaville, une formation au profit des présidents des commis-

sions locales d'organisation des élections. Cette formation s'inscrit dans la perspective des élections législatives et locales des 4 et 10 juillet prochain.

Page 3

SANTÉ PUBLIQUE

Les Congolais édifiés sur l'importance du dépistage de la drépanocytose

A l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la drépanocytose, célébrée le 19 juin de chaque année, une séance de sensibilisation a été organisée à Brazzaville sur le renforce-

ment de la prévention secondaire à travers les syndromes drépanocytaires et l'importance du dépistage. Selon les statistiques, plus de 1000 bébés naissent en Afrique tous les jours

atteints de la maladie qui se manifeste par une mutation de la forme du globule rouge, entraînant le blocage de petits vaisseaux sanguins.

Page 7

ÉDITORIAL

La retenue

Page 2

ÉDITORIAL

La retenue

Il en faut toujours pour maintenir le fil du dialogue même quand la situation paraît désespérée, quand les inimitiés s'incrustent parfois solidement. Les tensions en cours présentement entre la République démocratique du Congo (RDC) et la République du Rwanda mettent en lumière l'idée que seule la retenue peut aider à sortir de l'impasse.

À l'évidence pendant qu'elles s'affrontent sur le champ de bataille, les forces des deux pays mesurent à quel point l'absence de concertation peut être un pis-aller. Les soldats ne peuvent malheureusement pas grand-chose étant aux ordres. La retenue dont il est question doit venir des décideurs politiques à Kinshasa et à Kigali. Dans le cadre des ensembles sous-régionaux dont le Rwanda et la RDC sont membres, il est possible d'obtenir l'accalmie.

En la circonstance, c'est indéniable, les voisins sont disposés à accompagner un tel processus. Brazzaville avait notamment marqué son intérêt de rapprocher les vues entre les deux belligérants lors de la visite que le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo avait effectuée à Oyo, au Congo, les 4 et 5 juin.

Ceci dit, l'autre front dont on attend de la retenue est bien celui des médias. De part et d'autre de la frontière entre la RDC et le Rwanda, la presse s'emballe au risque de mettre l'huile sur le feu. On se demande en quoi certaines chroniques relayées par certains médias à Kinshasa et à Kigali, au sujet des tensions évoquées ici, peuvent aider à la conciliation.

La réponse est non ! Ces chroniques sont destructrices du fait du mélange des genres qui les entourent. Et ce n'est pas bon !

Les Dépêches de Brazzaville

RENCONTRE CITOYENNE

Bienaimé Obam-Ondon prône le développement de Gamboma II

Réinvesti candidat du Parti congolais du travail (PCT) dans la deuxième circonscription électorale de Gamboma, dans le département des Plateaux, Antoine Bienaimé Obam-Ondon a rencontré, le 16 juin à Brazzaville, un échantillon des représentants des différents villages de cette zone.



Le député Antoine Bienaimé Obam-Ondon s'adressant à l'assistance/Adiac

Le député sortant de Gamboma II a officiellement informé l'assistance de la validation de sa candidature aux élections législatives des 4 et 10 juillet par le comité d'investissement du PCT. Le rapporteur de la commission Défense et sécurité de l'Assemblée nationale a également présenté, à cette occasion, sa nouvelle suppléante, Célestine Ontsui, résidant dans la sous-préfecture de Gamboma. Tout ceci avant de solliciter la bénédiction des ressortissants du district de Gamboma à Brazzaville.

« J'ai décidé de faire la politique et comme terrain de bataille, j'ai choisi Gamboma alors que je suis né à Nkayi et j'ai grandi à Pointe-Noire. Parce que je veux conduire Gamboma II vers le développement, j'ai

décidé de partir y travailler. On peut quand même espérer qu'avec ce qui se fait, nous irons vers le développement », a déclaré Antoine Bienaimé Obam-Ondon, lors de la rencontre citoyenne organisée dans le neuvième arrondissement de Brazzaville, Djiri.

Sans faire le bilan exhaustif de ses cinq années à la chambre basse du Parlement, le député sortant a insisté sur le fait qu'il travaille pour l'intérêt général. Parmi les œuvres qu'il met à son action, il a cité l'électrification du village Inkouélé, où le gouvernement a posé récemment la première pierre pour l'érection d'un lycée d'enseignement général, grâce à son plaidoyer. Des actions qu'il entend élargir dans les autres zones de cette circonscription électorale considérée comme

l'une des plus grandes au regard de son étendue et du nombre d'électeurs. « Je suis au village pour travailler et j'ai besoin de vos prières, de vos bénédictions, il n'y a pas de plan de carrière ou de calcul pour s'enrichir. Tout ce qu'on trouve, on donne », a-t-il lâché.

Membre du Comité central du PCT, Antoine Bienaimé Obam-Ondon est secrétaire fédéral à la jeunesse du PCT-Plateaux. Il était directeur de campagne du candidat-président Denis Sassou N'Guesso lors de l'élection présidentielle de mars 2021 à Gamboma II. « Ce n'était pas facile là-bas parce qu'il était question pour moi de dire aux parents de ne pas voter un autre parent. Nous avons travaillé et aujourd'hui le PCT et son président m'ont renouvelé leur confiance comme leur représentant à Gamboma II. Je ne pouvais pas partir pour Gamboma sans rencontrer les parents, les associations pour leur dire que je vais au combat, mais en réalité, il n'y aura pas match. Mais comme la tradition et les habitudes le recommandent, il fallait vous informer », a-t-il rassuré, précisant qu'il revenait de Gamboma où il a reçu la bénédiction des chefs traditionnels et de terre.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubmelé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

LÉGISLATIVES ET LOCALES 2022

Les personnels électoraux en formation

Le président de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI), Henri Bouka, a invité, le 18 juin à Brazzaville, les personnels électoraux à la compétence et au professionnalisme dans l'exercice de leurs fonctions.



Le présidium/Adiac

Le président de la CNEI s'exprimait à l'occasion de la session de renforcement des capacités des présidents des commissions locales d'organisation des élections (Colels) à laquelle ont pris part les représentants de la force publique et les autres membres des commissions résidant aux environs de Brazzaville. Les communications ont, en effet, porté sur la tenue d'un bureau de vote à l'occasion de l'élection couplée législative et locale ; la procédure de détermination des résultats des élections législatives. Les participants ont été aussi édifiés sur l'application de l'arrêt fixant la procédure de calcul des résultats des élections locales et le mode de répartition des sièges ; le rôle et les missions des Colels. Moralisant les participants, Henri Bouka a insisté sur la mise en œuvre de tous les moyens légaux pour garantir le caractère impartial, transparent du processus,

conformément aux lois de la République, ainsi que la sincérité des résultats issus des opérations de vote. « A cet égard, aucun organe de gestion du processus électoral ne peut se satisfaire d'apprendre que 38 à 40% des résultats qu'il a fait proclamer ont fait l'objet des contestations », a-t-il interpellé. Selon lui, les responsables des commissions locales doivent s'assurer par divers mécanismes que la loi a institué que le travail réalisé est adéquat. « Notre mission principale est de créer, de réunir les conditions pour permettre la tenue de l'élection en toute impartialité, en toute transparence en nous conformant aux lois, d'assurer le caractère juste, sincère des résultats que nous faisons proclamer. Lorsque nous avons créé ces conditions, nous devons également veiller à créer des mécanismes nécessaires pour

que les résultats qui sortent des urnes soient l'expression du suffrage réellement exprimé par les électeurs », a poursuivi Henri Bouka.

Se félicitant de la reconduction de plus du tiers des responsables des Colels, le président de la CNEI a rappelé leurs missions. Il s'agit, entre autres, de former les membres des bureaux de vote, à divers points de vue, aux opérations de dépouillement des votes, de proclamation et d'affichage des résultats au sein de chaque bureau de vote. Il s'agira aussi de la transmission des résultats obtenus par chaque postulant aux listes de candidats ; à la commission locale pour en faire la compilation avant d'en assurer la transmission à la CNEI pour centralisation et vérification. Celle-ci transmettra à son tour au ministre en charge des élections.

Parfait Wilfried Douniama

L'ARD appelle à l'arrêt du processus électoral

Le président de l'Alliance pour la République et la démocratie (ARD), Mathias Dzon, a animé, le 18 juin à Brazzaville, une conférence de presse au cours de laquelle il a appelé le gouvernement à arrêter le processus électoral, au profit d'un dialogue national inclusif.



Les membres du bureau politique de l'ARD lors de la conférence de presse/Photo Adiac

Le bureau politique de l'Alliance pour la République et la démocratie (ARD) rejette la tenue des élections législatives et locales des 4 et 10 juillet prochains. Il estime que celles-ci ne sont « qu'une farce électorale », car n'étant pas organisées selon les principes démocratiques pouvant garantir un scrutin libre, équitable et transparence. Mathias Dzon, fustigeant la gouvernance électorale, pense que participer à ces élections à des échéances pareilles est une manière de cautionner les mauvaises pratiques démocratiques qui tirent le pays vers le bas.

L'ARD a, à ce propos, invité à mener de profondes réformes en matière de gouvernance électorale avant les élections de 2022 afin de garantir des élections libres et apaisées. « Sans cette réforme profonde, les partis politiques membres de l'ARD ne participeront pas à la farce électorale des 4 et 10 juillet 2022, car, les jeux sont déjà faits : les futurs députés et conseillers locaux sont déjà nommés. C'est pourquoi, l'ARD comprendra

tout Congolais qui, sachant que les résultats des élections sont déjà arrêtés, refusera de cautionner la mascarade électorale de juillet », a souligné l'opposant. L'ARD reste consciente que toutes les défaillances constatées dans l'organisation des élections font partie de nombreux problèmes qui, selon cette formation de l'opposition radicale, ont plombé le pays. C'est ainsi qu'elle a appelé le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, à convoquer un dialogue national inclusif, des assises qui permettraient aux Congolais de débattre de tous les maux auxquels le pays est confronté. « L'ARD appelle le président de la République à bien vouloir sursoir toutes les opérations préélectorales en cours relatives aux élections de juillet 2022 et convoquer dans l'urgence un vrai dialogue national inclusif afin de refonder la gouvernance. La paix, l'unité, la concorde et la réconciliation nationale est à ce prix », a indiqué l'ARD dans un message.

Firmin Oyé

LE FAIT DU JOUR

Le temps de la confrontation

Alors que les écoliers, les collégiens et les lycéens congolais, après les examens d'Etat et de passage vont bientôt ranger leurs cartables et prendre leurs vacances, leurs parents, candidats aux élections législatives et locales, s'apprêtent eux à investir le terrain politique. Durant la campagne électorale qui sera lancée jeudi prochain à minuit, ils tenteront de convaincre les potentiels votants de glisser le bulletin dans l'urne en leur faveur.

Dans quelques jours donc, les villes et les villages du Congo accueilleront les candidates et les candidats pour deux semaines de mobilisation. Ce temps de la confrontation, les Congolais le veulent pacifique car c'est bien à leur service que se mettront les futurs(es) élus (es)

pour poursuivre l'œuvre de consolidation de l'édifice démocratique bâti pierre par pierre depuis trois décennies. Nous l'avons écrit à plusieurs reprises, les 4 et 10 juillet, jours du vote, les compteurs seront remis à zéro pour les cent cinquante-et-un députés sortants en attendant le verdict des urnes.

L'appel lancé aux candidats, leurs partis, leurs familles politiques et partisans de ne pas transformer le champ électoral en un champ de violences devrait en amont interpellier l'administration électorale. Il lui incombe, dans le moment présent, de puiser dans les erreurs du passé pour faire du processus en cours un exemple de succès. On voudrait ainsi voir les opérations d'affichage des listes électorales, de distribution des cartes, des urnes, des iso-

loirs et tout l'appareillage dédié au vote achevées à temps à travers l'ensemble du territoire national.

Entre une majorité sortante désireuse de perpétuer sa domination dans les deux chambres du Parlement et dans les Conseils locaux, entre une opposition décidée à décupler ses sièges au sein de ces institutions, entre un Centre souvent écartelé entre sa volonté de s'affirmer et son habituelle bienveillante à l'égard de la majorité, et des candidats indépendants dopés par l'engagement de bousculer les équilibres, le taux de participation sera sans doute l'un des enjeux majeurs du double scrutin. Il est certain, contrairement à ce que l'on croit, que la compétition sera rude dans plusieurs circonscriptions.

Au soir du grand rendez-vous, quand les premiers résultats seront rendus publics et officialisés, la géographie parlera au même titre que le poids de chacune des parties engagées dans cette intéressante confrontation. Même les formations politiques ayant refusé de présenter un candidat à ces élections en tireront de précieux enseignements et peut-être qu'à l'avenir pourraient y prendre part.

Trente ans après la Conférence nationale souveraine, on peut considérer la routinisation du vote comme un des plus nobles legs de ce moment d'histoire au cours duquel les Congolais se parlèrent à eux-mêmes en essayant de mettre en avant l'intérêt général. Sachons capitaliser sur cet acquis.

Gankama N'Siah

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 17 JUIN 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni au Palais du peuple, ce vendredi 17 juin 2022, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Trente-sept affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

Trente projets de loi au titre du ministère des Hydrocarbures ; Quatre projets de décret au titre du ministère des Industries minières et de la Géologie ; Un projet de décret au titre du ministère de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale ; Une communication au titre du ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo ; Des nominations au titre du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

I/- Ministère des Hydrocarbures

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, a présenté trente projets de loi portant approbation de permis opérés par différentes sociétés pétrolières. Il en ressort que le secteur pétrolier a connu, au cours des dernières années, une baisse d'activités due à la crise économique, financière puis sanitaire causée par la pandémie de covid-19. L'adoption du nouveau code des hydrocarbures, le 12 octobre 2016, ainsi que l'abrogation de conventions d'établissement dont bénéficiaient certaines entreprises pétrolières ont engendré de nombreux contentieux qui ont eu pour conséquence d'aggraver la réduction des investissements induite par la triple crise avec comme corollaire un déclin important de la production.

L'objectif des avenants en objet est de définir un cadre fiscal, douanier et un régime des changes incitatifs à une reprise et même une accélération des investissements dans le secteur des hydrocarbures liquides et gazeux, dans le strict respect des règles de préservation de l'environnement.

Il s'agit non pas seulement de stopper le déclin tendanciel de la production mais de l'augmenter, afin de générer des ressources additionnelles et nouvelles au soutien du financement du Plan national de développement 2022-2026.

Ces avenants portent notamment sur les thématiques suivantes :

Avenant n°7 au contrat de partage de production « Haute mer » opéré par TotalEnergies EP Congo : extension de vingt ans de la période de validité du permis Nkossa ; Avenants opérés par Perenco / Congorep : ajustement des paliers de production associés à la fiscalité. Il s'agit notamment : Avenant n°1 au contrat de partage de production Yombo-Masseko ; Avenant n°2 au contrat de partage de production Tchendo II ; Avenant n°2 au contrat de partage de production Tchibeli-Litanzi II ; Avenant n°2 au contrat de partage de production Tchibouela II.

La liste de l'ensemble des trente avenants, qui concernent les sociétés TotalEnergies EP Congo, ENI Congo S.A. et Perenco Congo / Congorep, est jointe en annexe du présent compte rendu du Conseil des ministres.

Ces avenants devraient permettre des investissements directs étrangers de plus de deux milliards de dollars américains dans l'industrie pétrolière congolaise, en plus des investissements en cours de mise en œuvre ou programmés dans le cadre des contrats de partage de production non concernés par les avenants soumis à l'examen de la réunion du Conseil des ministres de ce jour.

Enfin, le ministre Itoua a relevé qu'en plus de ces investissements, le paiement de bonus est prévu, après adoption par le Parlement des avenants soumis ce jour à l'approbation du Conseil des ministres.

Après discussion, le Conseil des ministres a entériné les projets de loi portant approbation des trente avenants aux contrats de partage de production soumis à son examen. Ces projets de loi seront soumis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère des Industries minières et de la Géologie

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M.

Pierre Oba, ministre d'Etat, ministre des Industries minières et de la Géologie, a soumis quatre projets de décret à l'examen du Conseil des ministres.

Le premier d'entre eux est un projet de décret fixant les modalités de mise en œuvre du mécanisme régional de certification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) en République du Congo.

D'emblée, le ministre d'Etat Oba a relevé que notre sous-sol regorge d'importantes ressources minières, disséminées dans la quasi-totalité des départements du Congo. L'extraction minière s'effectue majoritairement par des moyens artisanaux et à petite échelle. Le secteur comprend, pour l'essentiel, l'orpaillage, le diamantage, les filières de géomatériaux, le coltan et la cassitérite.

Afin de sécuriser l'exploration, l'exploitation, la production, la détention et la commercialisation des ressources naturelles à l'échelle nationale et sous-régionale, et dans le cadre d'un des dix protocoles accompagnant l'institution de la CIRGL, des mécanismes de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles ont été adoptés en 2010. La mise en place d'un mécanisme de certification régionale a pour but de mettre en place des chaînes de minerais durables et libres de conflit au sein et entre les Etats membres, afin d'éliminer l'appui financier aux groupes armés qui alimentent les conflits dans la sous-région.

Ainsi, le projet de décret soumis à l'examen du Conseil des ministres détaille les modalités de mise en œuvre dans notre pays du mécanisme de certification. Celles-ci se caractérisent par : l'inspection et la certification des sites miniers de la CIRGL, afin de s'assurer que les minerais désignés proviennent uniquement de sites miniers sans conflit et respectant les normes environnementales et sociales ; le suivi et la traçabilité complète des minerais désignés ; la certification des exportations par l'émission de certificats de la CIRGL et de chaque pays concerné ; la mise en place d'une base de données et de suivi des minerais.

L'adoption du décret soumis à l'examen du Conseil permettra de renforcer le cadre juridique en matière de détention, de circulation et de commercialisation des substances minérales.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités de mise en œuvre du mécanisme régional de certification de la CIRGL en République du Congo.

Le deuxième projet de décret porte attribution à la société Newco Mining s.a. d'un permis d'exploitation pour les sels de potasse dit « permis Kanga », dans le département du Kouilou.

Détentrice d'un permis de recherches minières pour les sels de potasse dans le département du Kouilou qui a fait l'objet d'un renouvellement par décret du 12 août 2021, cette société a mis en évidence une importante minéralisation de carnalite dans la zone de Kanga, située dans le district de Loango (Kouilou). Le gisement, essentiellement constitué de carnalite, situé à une profondeur de 370 à 1050 mètres de la surface, laisse espérer une production annuelle évaluée à six cent mille tonnes. La réalisation du projet permettra de créer 350 postes dont 310 travailleurs locaux, et ce pour une trentaine d'années d'exploitation. L'investissement global est estimé à 555 millions de dollars américains.

Aussi, et constatant que ce projet entre dans la vision du gouvernement en matière de diversification économique, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret attribuant à la société Newco Mining s.a. d'un permis d'exploitation pour les sels de potasse dit « permis Kanga » dans le département du Kouilou.

Enfin, le ministre d'Etat Oba a soumis au Conseil deux projets de décrets

portant respectivement, pour le premier, attribution à la société Chakir Cuivre Congo Sarl du permis de recherches minières pour les polymétaux dit « permis Vounda I » et, pour le second, attribution à la même société d'un permis de recherches minières pour les polymétaux dit « permis Vounda II », dans le département du Niari.

Au terme d'une prospection fructueuse, avec la mise en évidence de nombreux indices de polymétaux, la société Chakir souhaite approfondir sur zone. Le programme de travaux est fixé à trois ans. Leur coût prévisionnel est estimé à sept millions huit cent mille dollars américains.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les projets de décrets portant respectivement, pour le premier, attribution à la société Chakir Cuivre Congo Sarl du permis de recherches minières pour les polymétaux dit « permis Vounda I » et, pour le second, attribution à la même société d'un permis de recherches minières pour les polymétaux dit « permis Vounda II », dans le département du Niari.

III/- Ministère de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale

Invitée par le chef de l'Etat à prendre la parole, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, a soumis à l'examen et adoption du Conseil des ministres un projet de décret portant approbation du plan de résilience sur la crise alimentaire, pour la période 2022-2023.

Notons la reprise de l'activité économique mondiale à la suite de la crise provoquée par la pandémie de covid-19, la ministre Ebouka-Babackas relève qu'il était prévu une relance du taux de croissance de l'ordre de 3,7% en 2021 et de 4,5% en 2022 en Afrique subsaharienne.

Ces perspectives ont été hypothéquées par les événements qui se déroulent en Ukraine et qui provoquent un choc économique caractérisé par une envolée des prix des hydrocarbures, des denrées alimentaires (céréales) et des intrants agricoles, situation qui pèse sur le solde extérieur et budgétaire des pays africains importateurs de produits de base. Le Congo, à l'économie peu diversifiée, connaît une forte dépendance aux importations alimentaires, ce qui a fortement impacté le panier de la ménagère à cause de l'augmentation des prix des denrées de première nécessité que sont, notamment, la viande ou le poulet de chair ou l'huile.

Face à l'urgence de remédier à cette situation, le gouvernement, sur instruction de son excellence monsieur le président de la République, chef de l'Etat, a élaboré un plan de résilience qui prévoit des mesures et actions susceptibles d'atténuer dans le court terme les effets de la crise.

Ainsi, le plan de résilience soumis ce jour à l'examen et adoption des membres du Conseil est structuré en cinq axes stratégiques en lien avec les orientations arrêtées au terme de la réunion du Conseil des ministres du 23 mai 2022. Ces axes sont la promotion d'une politique de substitution aux importations ; la facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation ; la stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels ; l'appui aux producteurs locaux ; l'application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales.

La mise en œuvre de ces mesures a été évaluée ainsi qu'il suit : 46 milliards 645 millions de frs CFA pour les mesures d'application immédiate ; 72 milliards 655 millions de frs CFA pour les mesures de court terme ; 51 milliards 905 millions de frs CFA pour les mesures à moyen terme, soit un total de 171 milliards 205 millions de frs CFA pour l'ensemble du plan de résilience.

La mise en œuvre efficace et réussie du plan de résilience oblige à la mise en place d'outils de suivi-évaluation, fondés sur des indicateurs analysés par un comité de pilotage qui se substitue ainsi à la cellule de veille mise en place sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement, au moment du déclenchement des événements en Ukraine ; d'autre part, sont mis en place une coordination technique remplaçant le secrétariat

de la cellule et un secrétariat technique composé d'experts des différents ministères et administrations concernés, qui assurera l'expertise technique du dispositif de l'évaluation de la mise en œuvre du plan de résilience.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation du plan de résilience sur la crise alimentaire, pour la période 2022-2023.

IV/- Communication

Ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo

Les membres du Conseil ont suivi une communication relative à la réunion des ministres de la Commission climat du Bassin du Congo et du Fonds bleu pour le Bassin du Congo tenue le 19 mai 2022.

Cette communication, développée par Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, rappelle qu'une réunion des ministres des pays membres de la Commission climat du Bassin du Congo et du Fonds bleu pour le Bassin du Congo s'est tenue le 19 mai 2022, en format hybride. M. Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du gouvernement, a présidé les travaux, représentant son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. A cette occasion, les ministres ont adopté les statuts portant organisation et fonctionnement de la Commission climat du Bassin du Congo.

D'autre part, et comme prélude à la COP27 qui se tiendra à Charm El Cheikh, en Egypte en novembre 2022, il a été retenu le principe d'un sommet préparatoire qui devrait se dérouler à Kigali, au Rwanda, à une date à déterminer.

V/- Nominations

Au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes :

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Sont nommés :

Président du Comité de direction du Fonds d'aménagement halieutique : M. Benoit Claude Atsango, master en biologie, inspecteur vétérinaire
Inspecteur général des services de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche : M. Yvon Crépin Ndoua, docteur en médecine vétérinaire. Directeur général du Fonds d'aménagement halieutique : M. Eloi Virgile Epouery, DESS en contrôle de gestion. Directeur général de l'agriculture : M. Paul Raphaël Ongouala, docteur ingénieur en amélioration génétique des plantes.

- Ministère de la Communication et des Médias

Est nommé :

Président du Conseil d'administration de l'Imprimerie nationale du Congo : M. Arsène Niamba, journaliste niveau III.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à midi.

Fait à Brazzaville, le 17 juin 2022

**Le ministre de la Communication et des Médias,
porte-parole du gouvernement,
Thierry Lézin Mougalla**

AIRES PROTÉGÉES

Le parc d'Odzala-Kokoua désigné réserve de biosphère par l'Unesco

Le certificat de classement du parc d'Odzala-Kokoua comme réserve de biosphère a officiellement été remis, le 17 juin à Brazzaville, à la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo. Le statut de réserve de biosphère vient consacrer le caractère unique à cette aire protégée en tant que site mondial pour la biodiversité et site dédié au développement durable.

La désignation du parc national d'Odzala-Kokoua comme réserve de biosphère par l'Unesco traduit la reconnaissance de la communauté internationale pour les efforts entrepris par l'État congolais en matière de préservation de la faune et de la flore. Cette aire protégée conjugue à la fois la conservation de la nature, le développement économique (écotourisme) et le bien-être des communautés locales. Il s'agit d'un lieu où se pratique au quotidien une autre relation entre l'humain et son environnement.

L'octroi du statut de la réserve de biosphère mondiale est le résultat de plusieurs années de discussions entre les autorités congolaises et les experts onusiens, le statut provisoire ayant été délivré depuis 1977. Pour la représentante résidente de l'Unesco en République du Congo, Fatoumata Barry Marega, la nomination du parc est à mettre à l'actif du gouvernement congolais. « C'est la volonté politique au départ, ensuite, tout un travail qui intègre la résilience des communautés locales. Cela nous a permis de voir dans quelle mesure la faune et la flore



Rosalie Matondo posant avec les participants Adiacelles

sont respectées, si l'intérêt des communautés est respecté et quel point peut servir plus tard de zone de recherche », a-t-elle indiqué.

Relevons que le statut international de réserve de biosphère est actuellement partagé avec plus de sept cents sites dans plus de cent vingt-neuf pays dans le monde, impliquant environ deux cent soixante

millions d'habitants. Les parcs participent d'une problématique générale de la lutte de la préservation de la biodiversité, a souligné Henri Ossebi, ambassadeur du Congo auprès de l'Unesco, qui a porté la voix congolaise lors des discussions. « Tous ces succès participent à la visibilité du pays et lui sont profitables du point de vue des conséquences multidimension-

nelles », a estimé le diplomate congolais.

Créé dans les années 1930, le parc a traversé différents moments dans son évolution à ce jour. C'est le cas, par exemple, du braconnage de masse d'éléphants et d'autres espèces rares découvert au cours des années 1990. Cette reconnaissance encourage les autorités à continuer de faire de la préservation des éco-

systèmes une priorité, a assuré le ministre de l'Économie forestière, annonçant la création sous peu d'une aire protégée marine.

« Le gouvernement va procéder au lancement de la première aire protégée marine des tortues marines qui sont très importantes pour la faune. Le site sera mis en exergue au bord de l'océan Atlantique. Les perspectives sont énormes parce que le Congo s'est engagé à aller de l'avant dans la création des aires protégées et arriver à 30% de couverture nationale en aires protégées, conformément aux exigences internationales », a déclaré Rosalie Matondo.

Le processus de conservation implique les pouvoirs publics, les exploitants forestiers, les partenaires au développement et surtout les communautés locales. Dans un contexte de rapport entre l'humain et l'environnement, le député de Mbomo, Alfred Opimbat, a plaidé pour un meilleur encadrement favorisant la conservation et la protection de la population, dans une localité connue pour le conflit homme-éléphant.

Fiacre Kombo

PND 2022-2026

Les États-Unis octroient 17 milliards FCFA pour des projets structurants

Le programme de financement a été débattu, le 17 juin à Brazzaville, au cours de la session inaugurale du Comité de pilotage de l'Accord de subvention pour l'objectif du développement durable (DOAG) entre le Congo et les États-Unis. Ce financement américain est destiné principalement au secteur agricole, à l'élevage, à l'écotourisme.

Le programme DOAG est l'un des piliers de la coopération entre le Congo et les USA. La subvention qui était initialement de six millions de dollars américains, soit trois milliards FCFA, a été revue à la hausse à vingt-huit millions de dollars, environ 17 milliards FCFA. Cette augmentation de la subvention en faveur du Congo dénote, d'après Eugene Young, ambassadeur des USA en République du Congo, la volonté du gouvernement américain à pérenniser ce programme de développement durable.

« Il y a deux mots pour décrire la relation entre l'ambassade des États-Unis à Brazzaville et le Congo : coopération et croissance. Cet accord, qui est le deuxième du genre en Afrique centrale, repose sur ces deux simples mots (...) Le DOAG accord soutient, en effet, les perspectives de développement du pays reflétées dans le Plan national de développement (PND) 2022-2026, à savoir la

diversification économique, la protection de l'environnement, la création d'emploi pour le bien-être et la protection sociale... », a estimé l'ambassadeur américain.

Il faut ajouter que les USA font partie des partenaires du Congo, intervenant dans la promotion du développement économique durable. Le gouvernement américain soutient le pays, à travers ses organismes comme l'Agence américaine pour le développement international (USAID), les Agences fédérales américaines U.S. Fish and Wildlife Service, U.S. Forest Service, etc.

La ministre de l'Économie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Ingrid Ghislaine Olga Ebouka-Babackas, a salué une coopération Congo/USA tournée vers l'économie verte. « Nous nous en réjouissons parce que cette politique se traduit concrètement par le DOAG, signé le 17 septembre 2019, entre le Congo et l'USAID,

afin de soutenir la conservation, la biodiversité, la gestion durable des ressources forestières et le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur de l'économie verte. Mais nous nous en satisfaisons aussi de cette démarche qui vient en résonance avec le nouveau PND 2022-2026 », a-t-elle déclaré.

La ministre de l'Économie a, enfin, insisté sur la consolidation des projets en cours tels que le Projet d'élevage des poulets « Sosso pona moto niosso » ; le Projet d'expansion de l'écotourisme dans le Parc de Nouabale-Ndoki; le Projet de promotion des petites et moyennes entreprises dans le secteur de l'économie verte ; le Projet d'appui à la gestion durable des forêts et la biodiversité ; le Projet d'assistance institutionnelle ; le Projet de santé et assistance aux catastrophes ; et celui relatif à la Promotion de la paix et la sécurité.

F.K.

VIE ASSOCIATIVE

Jean de Dieu Goma réélu à la tête de l'Unhaco

Les délégués de l'Union nationale des associations des personnes handicapées du Congo (Unhaco) ont choisi, le 15 juin, Jean de Dieu Goma à la présidence du bureau exécutif national pour un mandat de cinq ans, à l'issue de la sixième assemblée générale électorale organisée à Brazzaville.

Le bureau exécutif national de l'Unhaco comprend neuf membres dont Jean de Dieu Goma assure la présidence. Le poste de vice-président revient à André Kiyindou. Après son élection, il a indiqué que c'est la démocratie qui prime. Les membres lui ont fait confiance et il continuera à faire des propositions auprès des pouvoirs publics pour la prise en charge effective des personnes vivant avec handicap. A cet effet, il a invité ses membres à se mettre au travail car les enjeux sont plus importants en raison de l'orientation de l'organisation.

« Notre vision est de servir toujours d'intermédiaire entre les personnes vivant avec handicap et le gouvernement. Sous peu, nous descendrons dans les départements pour la structuration de l'union », a-t-il indiqué. Jean de Dieu Goma a ajouté que « les commissions ad hoc mises en place doivent travailler jusqu'à la tenue de l'assemblée générale car nous devons être des modèles que le gouvernement doit prendre en compte par nos actions ».

Outre l'élection du nouveau bureau de l'Unhaco, les délégués venus de tous les départements du pays ainsi que la délégation de la République démocratique du Congo ont, pendant deux jours, amendé le plan d'action 2022-2026 et son budget; les documents fondamentaux de l'organisation: les statuts et le règlement intérieur.

Recommandations

Les personnes vivant avec handicap ont, par ailleurs, sollicité la création d'un département ministériel en charge de leurs questions. Au Premier ministre, ils ont demandé la gratuité d'eau et de l'électricité. En outre, une motion saluant les efforts du président de la République pour cette catégorie de personnes vulnérables a été prise à cette occasion.

En rappel, l'Unhaco a été créée en 1987 pour défendre les intérêts matériels et moraux de la personne handicapée en vue d'assurer sa promotion dans la société congolaise, d'une part, et de l'autre, avoir une nouvelle génération dotée de tous les outils nécessaires pour prendre en main les destinées de l'organisation.

Lydie Gisèle Oko

DRÉPANOCYTOSE

Les Congolais édifiés sur l'importance du dépistage

Le professeur en hématologie, Lydie Ocini Ngolet, a invité, le 18 juin à Brazzaville, la population congolaise au dépistage précoce de la drépanocytose en vue d'une bonne prise en charge des patients, en prélude à la célébration de la Journée mondiale de sensibilisation à la maladie.

Chaque année, l'humanité célèbre la journée de sensibilisation sur la drépanocytose, le 19 juin, dans le monde.

Au Congo, elle a été commémorée sur le thème « Renforçons la prévention secondaire au cours des syndromes drépanocytaires majeurs », en présence du directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la Population, Ignace Tendelé.

A cet effet, un atelier de sensibilisation à la prévention secondaire a été organisé au Centre national de référence de la drépanocytose Antoinette-Sassou-N'Guesso. Lydie Ocini Ngolet, professeur en hématologie, a assuré à cette occasion que la drépanocytose n'est plus une fatalité car un patient drépanocytaire vit et se marie comme tout le monde. Elle a

invité les patients à avoir une bonne alimentation riche en fer et contrôler leur état de santé pour s'assurer du bon fonctionnement de leurs reins et cœur.

La drépanocytose est une maladie héréditaire qui se manifeste par une anémie falciforme ou une diminution de sang. Elle est causée par la présence des hématies sous forme des faucilles ou drépanocytes. Il existe la forme homozygote où l'individu porte deux S, soit 100% d'hémoglobine anormale, donc drépanocytaire total. Sous la

forme hétérozygote, l'individu porte A et S, soit 50% d'hémoglobine anormale et 50% d'hémoglobine normale. Il est drépanocytaire partiel.

Les symptômes sont notamment la crise d'anémie, la diminution des globules rouges, l'éclatement des globules rouges, la fatigue physique, le gonflement des doigts et orteils et bien d'autres.

L'autre fait marquant cette journée a été le plaidoyer de l'Association de lutte contre la drépanocytose. En effet, le

vice-président de cette association, René Poho, a demandé aux autorités d'instaurer le dépistage néo-natal ou précoce systématique dans le cadre légal et national, l'intégration du dépistage et de la prise en charge de la drépanocytose à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, le lancement d'une initiative pour développer l'accès équitable aux médicaments essentiels et l'accompagnement psycho-social, la coordination nationale des politiques et plans statistiques de lutte

contre la drépanocytose...

Le directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la Population, Ignace Tendelé, de son côté, a émis le souhait que cette sensibilisation procure un message positif à la communauté et une amélioration aux patients.

Interrogé à cette occasion, un parent d'un patient âgé de 11 ans s'est plaint des conditions d'accueil au Centre national de référence de la drépanocytose. « Je suis moi-même drépanocytaire partiel. Je fréquente ce centre à cause de ma fille qui est totale. Ce qui m'écoeure, c'est la négligence des agents de santé ainsi que le coût élevé des produits bien que la consultation soit gratuite », a-t-elle dit.

Lydie Gisèle Oko

« Je suis moi-même drépanocytaire partiel. Je fréquente ce centre à cause de ma fille qui est totale. Ce qui m'écoeure, c'est la négligence des agents de santé ainsi que le coût élevé des produits bien que la consultation soit gratuite »,

ENVIRONNEMENT

Le Gabon abritera la Semaine africaine du climat

Le Gabon accueillera, du 29 août au 1^{er} septembre, la Semaine africaine du climat, une conférence organisée sur chaque continent par l'Organisation des Nations unies (ONU) pour préparer la COP 27 afin de « résoudre les défis urgents » du changement climatique.

La rencontre se tiendra dans la capitale Libreville et a pour objectif de « s'attaquer aux inégalités sociales et d'investir dans un développement qui est bon pour l'humanité et la nature », selon un communiqué, daté du 16 juin, de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ou ONU-Climat.

Le continent est confronté à des épisodes climatiques extrêmes. La Corne de l'Afrique est notamment frappée par une sécheresse menaçant de famine des dizaines de millions d'habitants.

Les effets du changement climatique ont fait perdre 20% de croissance aux pays les plus exposés depuis l'an 2000, selon une étude réalisée pour Climate Vulnerable Forum, un groupe de cinquante-cinq pays d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes.

« La réunion rassemblera les parties prenantes en vue d'une collaboration régionale, ouvrant un espace pour faire face aux risques partagés et saisir les opportunités communes. En travaillant ensemble, les gouvernements, les dirigeants du secteur privé, les organisations de développement, les jeunes et la société



La capitale gabonaise abritera la semaine africaine du climat DR

civile peuvent trouver un terrain d'entente et agir dans un but commun », explique l'ONU.

Ce sera également l'occasion pour les parties prenantes de partager leurs actions en cours afin de réduire les impacts climatiques et de construire des communautés résilientes, ap-

leaders dans la réponse mondiale au changement climatique. Cette Semaine africaine du climat peut émerger comme un catalyseur de l'action climatique mondiale, car les gouvernements et les parties prenantes abordent ensemble les questions climatiques », a indi-

une étape clé pour la COP 27, la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en Égypte, en novembre prochain.

Le choix du Gabon pour accueillir cet événement africain n'est pas fortuit, le pays étant engagé depuis plusieurs années dans

contre les changements climatiques.

« C'est la reconnaissance du rôle décisif joué par notre pays dans la lutte contre les dérèglements climatiques. Il n'y a pas de fatalité. Le temps est à l'action ! », a tweeté le président gabonais, Ali Bongo Ondimba.

Par ailleurs, les efforts du Gabon pour cette cause lui ont déjà valu plusieurs récompenses au niveau international. En juin 2021, il a été le premier pays africain à être récompensé d'environ 9,3 milliards de FCFA pour les efforts continus déployés entre 2016 et 2017 afin de réduire les émissions de CO2 par la préservation de son couvert forestier. Le financement a été accordé dans le cadre de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale, gérée par l'ONU. Et Libreville, souvent citée pour son combat en faveur de la biodiversité, plaide pour l'instauration dans le monde de « crédits biodiversité » sur le modèle des crédits carbone.

En rappel, l'édition 2021 de la Semaine africaine du climat, en Ouganda, avait rassemblé 4 500 participants, notamment des représentants des gouvernements, des chefs d'entreprise et des membres de la société civile.

Josiane Mambou Loukoula

« S'attaquer aux inégalités sociales et d'investir dans un développement qui est bon pour l'humanité et la nature »

prend-on.

Et « pour le Gabon, cette Semaine africaine du climat est l'occasion de faire avancer la mise en œuvre du Pacte de Glasgow pour le climat et l'Accord de Paris, et de positionner les pays africains comme des

qué Tanguy Gahouma, conseiller spécial du président du Gabon et secrétaire permanent du Conseil national climat.

Une étape clé pour la COP 27

La Semaine africaine du climat 2022, selon l'ONU, sera aussi

la lutte contre les changements climatiques et n'a de cesse de mettre en place des stratégies visant à protéger l'environnement et ses forêts. Cet engagement du Gabon en faveur du climat a été renforcé en 2021 par l'adoption d'une loi en faveur de la lutte